

premier ?

de certains sénateurs qui m'ont fait part de leurs difficultés à choisir leurs successeurs à la tête de l'exécutif qu'ils président. Je proposerai, tout en maintenant le non-cumul pour les sénateurs dès 2011, qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, rester à la tête de leur exécutif territorial jusqu'en septembre 2012». Un compromis certes. Reste que les sénateurs socialistes ne seront plus à la tête d'un exécutif local en septembre 2012. L'attitude du Président de la République est peut-être ce qui inquiète le plus les adeptes de la multiplication des mandats. L'été dernier, son entourage faisait savoir que **Nicolas Sarkozy** pourrait se résoudre à interdire le cumul des mandats : il satisferait ainsi la majorité de l'opinion et doublerait la gauche. Les rangs des députés UMP avaient frémi. La grogne s'était fait entendre... Pour l'instant, l'idée est restée sans suite. Mais si l'élu par excellence, le Président de la République, s'est montré ouvert à une telle possibilité, c'est que ce qui n'était que vœux pieux hier, peut du jour au lendemain devenir effectif notamment à l'approche des présidentielles. C'est bien ce que pense **Lionel Tardy** (UMP, Haute-Savoie), non cumulard cohérent (puisqu'il ne cumule pas, faut-il le préciser...) quand il nous confie : « Ce sera un point important de la campagne 2012 et quand la gauche lancera le sujet, l'UMP sera obligé de s'aligner... » L'élu ajoute : « S'il existe un travail de terrain du député, il ne faut pas se tromper : les électeurs nous élisent avant tout pour qu'on fasse la loi ». ■

(1) Jean Luc Warsmann est à la fois député, conseiller régional, président de la Communauté de communes. Il vient de démissionner du Conseil général. Malgré ce cumul, il caracole en tête du classement (Interel) des meilleurs députés de 2009 et se situe à la huitième place du classement des députés "lesinfos.com" de 2010. A noter également que les dix premiers du classement "lesinfos.com" sont tous des cumulards.

Quantification de l'activité parlementaire

Par Pierre Laffon

Le phénomène d'évaluation du travail des députés prend de l'ampleur et semble avoir de plus en plus d'impact sur l'activité parlementaire. Le Groupe d'études de la vie et des institutions parlementaires (Gevipar) organisait un débat autour des auteurs de trois initiatives de ce genre.

Observés, classés, évalués, les parlementaires ne peuvent plus passer inaperçus.

L'évaluation des parlementaires n'est cependant pas nouvelle en France puisque dans les années 1970, un Institut de Mesure des Activités Parlementaires (IMAP) existait et publiait des classements aux retentissements médiatiques similaires à ceux d'aujourd'hui. Mais curieusement, « ces travaux ont par la suite connu une éclipse d'une vingtaine d'années, pour n'être réinvestis que depuis le début des années 2000 » affirme **Clément Viktorovitch**, doctorant en science politique. Au retour du Parlement sur le devant de la scène politique correspond, en effet, un retour des fameux « classements ». Pionnier de ce retour, **Vincent Nouzille** qui dans le livre « Députés sous influences » identifie les « députés fantômes » et sort tous les ans son classement sur le site "lesinfos.com". Le journaliste affirme : « Les critères étant publics, il y a peu de contestations, à part les trois ou quatre derniers de la liste... » L'initiative la plus importante revient au collectif Regards Citoyens qui a lancé le site *NosDéputés.fr*. A l'origine, deux informaticiens qui se sont passionnés pour la politique au moment de la loi Hadopi. Sur leur site, la présence, la participation, les propositions de lois et d'amendements... sont recensées et présentées de manière simple et pédagogique pour chaque député. « On a clairement fait le choix de ne pas proposer de classement. *NosDéputés.fr* est une boîte à outils pour que chacun fasse un clas-

sement selon le critère qu'il veut mettre en avant » affirment les membres de Regards Citoyens. Si la qualité du site



est reconnue unanimement, la démarche est parfois contestée. Un fonctionnaire de l'Assemblée dénonce ainsi la « violence arithmétique de la quantification » et « les effets pervers » d'une telle évaluation du travail parlementaire. Certains députés ont trouvé des parades qui faussent

l'évaluation. Ainsi pour gonfler ses statistiques, un député a récemment divisé en 27 questions distinctes la même question posée aux 27 pays de l'Union européenne... Autre reproche : celui d'alimenter l'antiparlementarisme. Les créateurs du site répondent : « Au contraire, on valorise l'activité parlementaire ». Et d'ajouter que parmi les députés les plus actifs selon leurs données, se trouvent des députés inconnus, qui grâce à de telles évaluations sont mis en avant et reconnus à leur juste valeur. Le cabinet de lobbying Interel a établi également son propre classement. L'initiative permet au cabinet d'identifier et de faire identifier aux entreprises, les parlementaires les plus « fiables ». Pour éviter les polémiques, le cabinet ne publie que les 25 premiers de son classement. Amélioration des critères, évaluation de la qualité du travail parlementaire plus que de la quantité, évaluation du travail des groupes politiques... : autant de points sur lesquels les évaluateurs évolueront dans les prochains classements qui risquent de se multiplier. ■